

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 4 février 2013 à 19h00, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

M. le maire

Yvan Imbeault
Francine Gagné
Johanne Thibeault
Marcel Gauthier
Garnier Marquis
Wilbrod Gagné

MM. les conseillers

SONT ABSENTS

Benoit Marquis

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Annick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par M. le maire Yvan Imbeault.

Résolution #2013-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour :

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation des procès-verbaux ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Installer un banc, car l'interface « HMI » qui est trop haute (extrêmement difficile de consulter l'écran);
- 7) Demande d'un avis juridique;
- 8) Remboursement banque National 44900\$ capital et intérêt 8032.53\$;

- 9) Remboursement Caisse Populaire 17 772.42\$ intérêt et 105 300\$ capital;
- 10) Remboursement Caisse Populaire 834.01\$ intérêt et 2 300\$ capital;
- 11) Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil et rapport au MAMROT avant le 15 février prochain;
- 12) Rencontre le 14 février à 13h30 au CLD de La Matanie, afin d'organiser de façon cohérente les démarches à effectuer pour identifier les différents attraits et bâtiments par un affichage adéquat;
- 13) Programme de retrait et de remplacement des vieux poêles à bois « *Changer d'air!* », participation financière de 100\$ par participant provenant de la municipalité résidant sur le territoire, un plafond budgétaire peut-être prévue par celle-ci (aucun budget n'est prévu pour ce programme);
- 14) Programme de perfectionnement de l'ADMQ (L'Accès aux documents des organismes publics, cours pratique 16 mai);
- 15) Dernier délai supplémentaire dossier 1710-29-4464 (30 juin 2013);
- 16) Relais St-Adelme demande un programme de revitalisation urbain secteur central de Saint-Adelme;
- 17) Avis de motion prochaine séance adoption d'un règlement numéro 2013-01, abrogeant le règlement 2000-01 établissement des modalités de paiement du compte de taxes municipales;
- 18) Varia a)
- 19) Période de questions;
- 20) Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION #2013-21

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JANVIER 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2013 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2013-22

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2013 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2012-23

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS
PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME**

Il est proposé par le conseillère Johanne Thibeault, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de vingt-trois mille deux cent trente et un (23 231\$) et les salaires payés au montant de treize mille six cent vingt-huit et une cent (13 628.01\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de trente-six mille huit cent cinquante-neuf et une cent (36 859.01\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 5037 à 5057.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION#2013-24

**INSTALLER UN BANC, CAR L'INTERFACE « HMI » QUI EST TROP HAUTE
EXTRÊMEMENT DIFFICILE DE CONSULTER L'ÉCRAN**

CONSIDÉRANT QUE, la raison principale pourquoi H2O doit être payé pour déplacer l'interface moyennant un déboursé qui variera entre 2000 et 5000\$;

CONSIDÉRANT QUE, lorsque ce dernier a soumissionné sur le contrat de préachat, les plans n'étaient pas disponibles;

CONSIDÉRANT QUE, H2O ne pouvait donc en déduire qu'il aurait une base sous l'installation;

CONSIDÉRANT QUE, celui-ci a respecté les hauteurs d'installations par rapport à son support d'acier;

CONSIDÉRANT QUE, la différence provient vraiment de l'épaisseur de la base de béton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Garnier Marquis et résolu compte tenu des forts déboursés qui engendrait cette modification, nous croyons qu'il serait possible de fabriquer une installation permanente qui pourrait être utilisé de façon occasionnelle tel qu'une marche pliante en acier galvanisé antidérapante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-25
DEMANDE UN AVIS JURIDIQUE

CONSIDÉRANT QUE, pour faire suite à l'accord du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), quant à l'admissibilité des travaux complémentaires de nos ouvrages d'alimentation en eau, nous vous précisons par la présente qu'avant de soumettre les budgets fait par BPR complémentaires pour finaliser les plans et devis, il est souhaitable de vérifier auprès d'un avocat la légalité du mandat;

CONSIDÉRANT QU' il est important de rappeler que dès la réalisation des études préliminaires du projet (demande d'avis technique-Étude préliminaire, janvier 2009) des ouvrages de traitement pour corriger les problématiques de manganèse et de sulfures ont été proposés;

CONSIDÉRANT QUE, dans un processus d'optimisation pour réduire les coûts et afin de s'assurer que lesdits ouvrages de traitement soient réellement nécessaires, le MAMROT n'avait pas rendu admissibles lesdits ouvrages, dans un premier temps, et attendait d'évaluer la qualité de l'eau sur une plus longue période pour confirmer la problématique au niveau du manganèse et des sulfures avant d'engager les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE, malgré la décision du MAMROT, de ne pas retenir les ouvrages de filtration sur sable vert et filtration sur charbon proposés, il a été convenu avec le MAMROT de prévoir les dimensions du bâtiment en conséquence, de la mise en place possible desdits équipements;

CONSIDÉRANT QUE, suite à la réalisation des deux premiers lots de construction et à la mise en opération des ouvrages, la problématique de qualité s'est confirmée et la nécessité de la mise en place de traitement (filtration sur charbon) mis en attente est confirmée ce qui nécessite la réalisation d'un troisième lot de construction;

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité considère qu'afin de compléter ce troisième lot de construction, peut poursuivre la réalisation (ingénierie) avec BPR, puisque ces travaux étaient initialement inclus au projet et mandat de BPR;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné et résolu de demander un avis juridique à Maître Conrad Deslisle, afin rassurer le conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-26
REMBOURSEMENT BANQUE NATIONALE 44 900\$ CAPITAL ET INTÉRÊT 8 032.53\$

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault d'émettre un chèque de 52 932.53\$ à la Financière Banque National pour le paiement du prêt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION#2013-27

REMBOURSEMENT CAISSE POPULAIRE 105 300\$ CAPITAL ET 17 772.42\$ INTÉRÊT

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier d'autoriser le retrait direct de 123 072.42\$ pour le paiement du prêt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION#2013-28

REMBOURSEMENT CAISSE POPULAIRE 2 300\$ EN CAPITAL ET 834.01\$ INTÉRÊT

Il est proposé par le conseiller Garnier Marquis d'autoriser le retrait direct de 3 134.01\$ pour la paiement du prêt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL ET RAPPORT AU MAMROT AVANT LE 15 FÉVRIER PROCHAIN

Tous les membres du conseil déclarent qu'ils n'ont aucun changement depuis leur dernière déclaration de l'année 2012.

RÉSOLUTION#2013-29

RENCONTRE LE 14 FÉVRIER À 13H30 AU CLD DE LA MATANIE, AFIN D'ORGANISER DE FAÇON COHÉRENTE LES DÉMARCHES À EFFECTUER POUR IDENTIFIER LES DIFFÉRENTS ATTRAITS ET BÂTIMENTS PAR UN AFFICHAGE ADÉQUAT

CONSIDÉRANT QUE, de plus en plus de municipalités souhaitent identifier les différents attraits et bâtiments par un affichage adéquat;

CONSIDÉRANT QUE, chacun a identifié des besoins propres à leur communauté, où nous y retrouvons une certaine similitude;

CONSIDÉRANT QU'il serait intéressant d'avoir une réflexion à ce sujet pour l'ensemble du territoire avant de procéder à la réalisation des projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Gagné d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière et la conseillère Johanne Thibeault a participé à cette rencontre du 14 février à 13h30 au CLD de la Matanie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-30

**PROGRAMME DE RETRAIT ET DE REMPLACEMENT DES VIEUX POÊLES À BOIS
« CHANGER D'AIR! »**

Il est proposé par le conseiller Garnier Marquis et résolu de refuser de signer une entente pour le programme de retrait et de remplacement des vieux poêles à bois *Changz d'air!*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-31

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DE L'ADMQ

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer à la formation « L'accès aux documents des organismes publics, cours pratique au montant de 270\$ taxes en sus et payer les frais de déplacement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-32

DERNIER DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE DOSSIER 1710-29-4464

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier, d'envoyer un rappel de mise en demeure dans le dossier 1710-29-4464 que les membres du conseil donnent un dernier délai supplémentaire, jusqu'au 30 juin 2013, afin de se conformer si aucun changement la municipalité prendra d'autres mesures nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-33

**RELAIS ST-ADELME DEMANDE UN PROGRAMME DE REVITALISATION URBAIN
SECTEUR CENTRAL DE SAINT-ADELME**

CONSIDÉRANT QUE, la vérification de la réception des documents devant accompagner le formulaire est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné et résolu d'accepter la demande d'un programme de revitalisation urbain secteur central de Saint-Adelme pour le Relais de Saint-Adelme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Un avis de motion est donné par la conseillère Johanne Thibeault qu'à la prochaine séance du conseil il y aura adoption d'un règlement n°2013-01, abrogeant le règlement 2000-01 établissement des modalités de paiement du compte de taxes municipales.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION#2013-34

Il est proposé par la conseillère Francine Gagné, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 4 février 2013, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

Je, Yvan Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvan Imbeault, maire

Annick Hudon d.g. et sec.-très.